



Conseil fédéral

Séance du 25 mars 2017

PROCES VERBAL

Présidence : Michel **CALLOT** (en ouverture), puis Joseph **BURDIN** (doyen d'âge) durant le processus de l'élection du Président et du Vice-Président, et enfin Didier **MARCHAND**, (après son élection).

Membres présents :

Laurent **BOUVET**, Michel **CHAVANEL**, Joseph **BURDIN**, Anne-Marie **BUSSER**, Stéphanie **CATTOEN**, Vincent **DEDIEU**, Marc **FAYET**, Marie-Antoinette **CANU**, Catherine **GASTOU**, Claire **FORET**, Stéphane **GARCIA**, Alfred **DEFONTIS**, Jean-Marie **GAUDELET**, Sandrine **JACQUES**, Sabrina **JONNIER DE HARO**, Alain **GHILONI**, Joël **MARTINEZ**, Philippe **LIMOUSIN**, Eric **PIHET**, Jean-Philippe **POVEDA**, Gérard **NICOLET**, Nathalie **THIMEL BLANCHOZ**, Denis **REPERANT**, Nicolas **ROUGEON**, Marc **TILLY**, Patrice **ROY**, Jacky **TARENNE**.

Membres absent(e)s excusé(e)s :

Jean-Claude **LECLERC**, Jean-Yves **THIVER**, Yannick **TIREL**, David **LAPPARTIENT**.

Invité :

Charles **DUDOGNON**, Président de la commission de surveillance des opérations électorales.

Membres du Bureau exécutif présents :

Gilles **DA COSTA**, Cathy **MONCASSIN**, Marie-Françoise **POTEREAU**, Yannick **POUEY**, Jean-Michel **RICHEFORT**, Ludovic **SYLVESTRE**, Sylvain **DUPLOYER**.

Membre du Bureau exécutif excusé :

Eric **JACOTE**.

Assistent également à la réunion :

Arnaud **COURTIER**, Directeur général ;
Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président et du Directeur général ;
Anne **LEPAGE**, Responsable de la Direction des activités sportives ;
Vincent **JACQUET**, Directeur technique national ;
Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ;
Jean-Jacques **FRINOT**, Chargé de missions auprès de la direction générale ;
Claire **GUILLEMAIN**, Responsable des ressources humaines ;

Personnel fédéral excusé :

Thierry **BONVARLET**, Directeur comptabilité et finances.

La séance est ouverte à 8 h 30

I. INSTALLATION DU CONSEIL FEDERAL PAR LE PRESIDENT DE LA FFC

Michel CALLOT souhaite la bienvenue aux membres et particulièrement à celles et ceux qui siègent pour la première fois au sein d'un organe fédéral. Il les félicite pour leur élection. Il rend hommage à Roger PINGEON, décédé le dimanche 19 mars 2017 et qui faisait partie des quatre plus anciens vainqueurs du Tour de France encore présent parmi nous. Le Bureau exécutif et son Président, les membres du Conseil fédéral adressent leurs condoléances à sa famille.

Le Président de la FFC effectue ensuite une présentation des missions du Bureau exécutif et du Conseil fédéral, en s'appuyant sur les éléments statutaires. Il cite un extrait de l'article 18 du règlement intérieur, relatif aux attributions du Bureau exécutif : *« Le Bureau exécutif exerce l'ensemble des attributions que les textes fédéraux n'attribuent pas expressément à un autre organe de la FFC. Il est notamment chargé de concevoir et mettre en œuvre la politique générale de la fédération ; fixer le montant des licences et de l'ensemble de la tarification fédérale ; proposer à l'assemblée générale le montant des cotisations dues par les membres de la fédération ; en application de l'article 12 des statuts, instituer, modifier et supprimer les titres de participation délivrés aux personnes non licenciées à la FFC leur permettant de participer à certaines activités fédérales ; proposer au Conseil fédéral, le lieu, la date et l'ordre du jour des assemblées générales fédérales ; adopter, avant le début de la saison sportive, un calendrier officiel des compétitions organisées ou autorisées par la FFC, ménageant aux sportifs le temps de récupération nécessaire à la protection de leur santé ; créer et supprimer les commissions fédérales, à l'exception de celles visées à l'article 31 des statuts et dont la création relève du Conseil fédéral, définir et modifier leurs missions, en nommer les membres et les présidents et les démettre de leurs fonctions. »*

Michel CALLOT demande à chacun des membres du Conseil fédéral et du Bureau exécutif d'effectuer une présentation individuelle de leurs rôles et fonctions dans le cyclisme.

Le Président de la FFC indique une règle de fonctionnement, dont il affirme qu'elle doit prévaloir pour tous les organes de la fédération. Il mentionne leur caractère officiel et fait appel au sens des responsabilités de chacun pour respecter les règles de fonctionnement et notamment, le respect de la confidentialité des débats. Il déclare : *« Aucune diffusion ne doit être faite avant la communication officielle de la FFC, qui sera effectuée sous la responsabilité de Ludovic SYLVESTRE. »*

II. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT DE SEANCE (DOYEN D'AGE DU CONSEIL FEDERAL)

Michel CALLOT cède la parole à Joseph BURDIN, Président de séance en sa qualité de doyen d'âge des membres du Conseil fédéral. Le doyen d'âge prononce une allocution emprunte d'émotions et de chaleur. Il exprime sa grande joie de siéger au sein du Conseil fédéral.

III. NOMINATION DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Joseph BURDIN présente la proposition de composition de la commission de surveillance des opérations électorales formulées par le Bureau exécutif.

Président : Charles DUDOGNON (juriste).

Membres : Anne-Sophie PESCHEUX (juriste), Jacques LANG (juriste), Michel LEFORT (arbitre FFC), Joseph BURDIN (élu du Conseil fédéral de la FFC).

Cette composition de la commission est adoptée à l'unanimité.

IV. ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL FEDERAL

Joseph BURDIN invite Charles DUDOGNON à expliquer le processus électoral. Le Président de la commission de surveillance des opérations électorales remercie les membres pour la confiance accordée et donne lecture des dispositions applicables. Puis, il présente les dispositions pratiques du vote à bulletins secrets. Après quoi, Joseph BURDIN procède à l'appel à candidatures. Il déclare que le Président de la FFC a reçu une candidature écrite émise par Didier MARCHAND.

Le Président de séance prend acte de cette candidature et demande si d'autres candidats souhaitent se déclarer. Après avoir constaté l'absence d'une autre candidature, il donne la parole au Président de la commission de surveillance des opérations électorales. Charles DUDOGNON communique de nouvelles instructions pratiques et fait procéder au vote à bulletins secrets.

A l'issue du dépouillement, le Président de la commission de surveillance des opérations électorales proclame le résultat. Sur 28 votants, Didier MARCHAND obtient 25 voix pour, 2 voix contre. Bulletin blanc : 1. Didier MARCHAND est élu au premier tour, en obtenant 89% des suffrages exprimés.

Joseph BURDIN félicite le nouvel élu et cède sa place de Président de séance à Didier MARCHAND.

V. ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL FEDERAL

Charles DUDOGNON procède à l'appel à candidatures. Alain GHILONI fait acte de candidature.

A l'issue du dépouillement, le Président de la commission de surveillance des opérations électorales proclame le résultat. Sur 28 votants, Alain GHILONI obtient 25 voix pour, 3 voix contre. Alain GHILONI est élu au premier tour, en obtenant 89% des suffrages exprimés.

VI. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Didier MARCHAND sollicite un ou une volontaire. Marie-Antoinette CANU se propose pour assumer la tâche de secrétaire de séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

VII. DECLARATION DU PRESIDENT DU CONSEIL FEDERAL

Didier MARCHAND s'exprime en ces termes : *« Je vous remercie pour la confiance que vous m'accordez. Je suis conscient de la tâche qui m'attend. La barre a été mise très haute par mes prédécesseurs, Gilles DA COSTA et Michel CALLOT. Ils ont su retranscrire sur la précédente mandature la mise en place de la nouvelle organisation définie par les statuts. Je m'emploierai à ne pas vous décevoir.*

Nous aurons donc cet avantage d'avoir les bases pour trouver rapidement un fonctionnement qui nous amènera au plus près des prérogatives du Conseil fédéral. Prérogatives statutaires, dont je vous rappellerai les grandes lignes à la fin de mon propos. Nous avons eu la confiance des régions, des départements. Nous avons été élus au Conseil fédéral de la Fédération Française de Cyclisme. Ce qui nous met dans la situation d'acteurs importants sur les décisions qui seront à prendre pour le fonctionnement et le développement du cyclisme Français.

Cette élection nous oblige à des devoirs. L'assiduité, la neutralité, lors de nos réunions seront déterminantes pour nos débats. J'ajouterai, pour être complet, la confidentialité qui sera le gage de confiance et de cohésion important pour nos instances fédérales. Pour notre organisation, nous ne partons pas d'une feuille blanche. Les grandes lignes de fonctionnement du Conseil fédéral sont écrites. Très rapidement, nous les détaillerons et

nous les mettrons en place. Nous fonctionnerons par groupes de travail. Des sujets importants doivent être traités sans tarder, en particulier sur la réforme territoriale, qui n'est malheureusement pas réglée dans toutes les régions. Un groupe de travail aura la mission de faire une évaluation sur le poids des affinitaires dans les régions. D'autres groupes seront mis en place rapidement. Chaque groupe aura en charge de présenter son rapport lors des séances du Conseil fédéral. Les instances fédérales pourront être saisies si l'importance du dossier le nécessite.

Nous aurons un rôle de complémentarité par les débats et l'inspiration que nous pourrons apporter à l'exécutif. Nous resterons néanmoins intransigeants sur les missions de contrôle qui nous sont dévolues. L'important sera de travailler harmonieusement et en confiance ensemble. Notre fil rouge étant bien entendu l'intérêt du cyclisme français. Merci de votre attention. »

Concernant les prérogatives de Conseil fédéral, Didier MARCHAND fait référence à l'article 25 des statuts et cite : « Le Conseil fédéral exerce les attributions suivantes :

- *il surveille, évalue et contrôle la gestion de la Fédération dans les conditions prévues à l'article 24 des présents statuts ;*
- *il suit l'exécution du budget fédéral ;*
- *il fixe le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée générale sur proposition du Bureau exécutif ;*
- *il peut demander la convocation de l'assemblée générale et en fixer le lieu et l'ordre du jour, dans les conditions visées à l'article 14 ;*
- *il peut demander à l'assemblée générale la révocation collective du Bureau exécutif, dans les conditions fixées à l'article 21 ;*
- *il peut, dans les conditions prévues à l'article 17, proposer à l'assemblée générale la révocation du Président de la Fédération avant le terme de son mandat ;*
- *il procède, dans les conditions fixées à l'article 21 et à la demande du Président de la Fédération, à la révocation individuelle des membres du Bureau exécutif ;*
- *il accepte les dons et legs au bénéfice de la Fédération. Ses délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs prennent effet dans les conditions prévues à l'article 910 du code civil.*
- *il prépare, sur proposition du Bureau exécutif, le règlement intérieur, le règlement disciplinaire fédéral, le règlement disciplinaire fédéral relatif à la lutte contre le dopage et le règlement financier et les soumet à l'approbation de l'assemblée générale ;*
- *il adopte, sur proposition du Bureau exécutif, les règlements sportifs fédéraux, c'est-à-dire ceux qui ont pour objet l'organisation, le fonctionnement ainsi que l'accès aux compétitions organisées sous l'égide de la Fédération ou autorisées par elle ;*
- *il adopte, sur proposition de la commission médicale et après avis du Bureau exécutif, le règlement médical de la fédération ;*
- *il adopte, sur proposition du Bureau exécutif, le règlement relatif à l'activité d'agent sportif ;*
- *il désigne, parmi les membres du Bureau exécutif, deux représentants de la FFC à l'assemblée générale de la LNC ;*
- *il désigne, parmi les membres du Bureau exécutif, deux représentants de la FFC au Conseil d'administration de la LNC ;*
- *il désigne, sur proposition du Bureau exécutif, un représentant de la FFC dans chaque commission de la LNC ;*
- *il peut, sauf en matière disciplinaire, se saisir, pour le cas échéant la réformer, de toute décision de la LNC, de ses instances élues ou nommées, contraire aux statuts et règlements de la FFC, aux statuts et règlements de la LNC, à la convention conclue entre la FFC et la LNC ou à l'intérêt supérieur du cyclisme. Dans cette hypothèse, la phase de concertation et de conciliation prévue par ladite convention devra être respectée. En cas d'urgence, le Bureau Exécutif de la FFC est compétent pour agir ;*
- *il veille au respect de la légalité et à l'application des statuts et règlements fédéraux et recherche leur amélioration ;*
- *il institue les commissions dont la création est prévue par un texte législatif ou réglementaire gouvernemental et en nomme les membres ;*

- il vérifie le respect, par les comités régionaux, départementaux ou territoriaux, des prescriptions obligatoires que leurs statuts doivent contenir ;
- il a une mission générale de réflexion, dans les conditions définies par le règlement intérieur ;
- il contrôle la gestion des activités à caractère professionnel par la LNC ;
- il agrée les membres d'honneur et les présidents d'honneur de la fédération. »

Le Président explique qu'il était nécessaire de rappeler les missions et prérogatives du Conseil fédéral.

VIII. VALIDATION DE LA PRESIDENCE D'HONNEUR POUR David LAPPARTIENT

Didier MARCHAND cède la parole au Président de la FFC. Michel CALLOT rappelle que lors de l'assemblée générale tenue le 11 mars 2017, au siège du CNOSF, il avait proposé que David LAPPARTIENT soit promu au rang de Président d'honneur de la FFC. Il précise que l'acclamation unanime en faveur de cette proposition n'avait cependant qu'une valeur fortement symbolique. Il propose de réitérer officiellement cette proposition devant les membres du Conseil fédéral. Cette délibération, présentée par Didier MARCHAND, en faveur de l'agrément de la présidence d'honneur de la Fédération Française de Cyclisme attribuée à David LAPPARTIENT est adoptée à l'unanimité.

IX. NOMINATIONS DES COMMISSIONS STATUTAIRES

Didier MARCHAND cède la parole au Président de la FFC. Michel CALLOT explique que le Conseil fédéral a notamment pour missions, de mettre en place plusieurs commissions.

1. Commission du corps arbitral

Didier MARCHAND présente les propositions de nominations pour la commission du corps arbitral :

Président : Jacky TARENNE (commissaire international UCI et membre du Conseil fédéral).

Membres : Catherine GASTOU (commissaire international UCI et membre du Conseil fédéral), Philippe LAMBERT (commissaire international UCI), Bernard BOUTIN (commissaire international UCI BMX), Thierry NUNNINGER (commissaire international UCI VTT).

Cette composition est adoptée à l'unanimité.

2. Commission médicale

Didier MARCHAND présente les propositions de nominations pour la commission médicale :

Président : le médecin fédéral national.

Membres : Dr Gérard NICOLET (médecin élu du Conseil fédéral FFC), Dr Arthur MOLIQUÉ (médecin représentant les médecins des groupes sportifs professionnels), le médecin délégué des médecins fédéraux régionaux, Dr Jacky MAILLOT (médecin des équipes de France). Cette composition est adoptée à l'unanimité.

3. Commission des agents sportifs

Didier MARCHAND présente les propositions de nominations pour la commission des agents sportifs :

Président : François ALAPHILIPPE.

Membres titulaires : Christophe LAVERGNE (juriste), Francis CANTOURNET (LNC), Gilles MAIGNAN (organisateur), Laurent CABU (agent sportif), Emmanuel HUBERT (entraîneur), Christophe AGNOLUTO (UNCP), Le DTN de la FFC, Romain NOEL (CNOSF), Denis REPERANT (membre élu du Conseil fédéral de la FFC).

Membre suppléant : Jean-Pierre KARAQUILLO (CNOSF).

Coordinateur : Elgan DELTERAL (Assistant du Directeur juridique de la FFC).

Cette composition est adoptée à l'unanimité.

4. Commission mixte FFC-LNC

Didier MARCHAND présente les propositions de nominations pour la commission mixte FFC-LNC :

Membres : Michel CALLOT (Président de la FFC), Gilles DA COSTA (Trésorier Général de la FFC). Cette composition est adoptée à l'unanimité.

X. NOMINATIONS AU SEIN DES ORGANISMES DISCIPLINAIRES

1. Commission nationale de discipline

1.1. Commission nationale de discipline « antidopage » : **Président** : Thomas CASSUTO (juriste). **Membres** : Charles DUDOGNON (juriste), Jacques LIENARD (médecin), Jacques LANG (juriste), Michel LEFORT (cyclisme). **Suppléants** : Amélie MOINE (juriste), Alain CALVEZ (Docteur en médecine), Anne-Marie LECOQ (Docteur en médecine), Joseph GUEGUEN (juriste), Dorothée DEBURGHGRAEVE (juriste).

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

1.2. Commission nationale de discipline générale : **Président** : Charles DUDOGNON (juriste). **Membres** : Christian DOUCET (ancien élu de la FFC), Yannick POUHEY (Secrétaire Général de la FFC), Joseph BURDIN (élu au Conseil fédéral de la FFC), Joseph GUEGUEN (juriste). **Suppléants** : Jacques LANG (juriste), Michel LEFORT (cyclisme), Jacques LIENARD (Docteur en médecine). Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

1.3. Commission fédérale d'appel « antidopage » : **Président** : Jean-Philippe LACHAUME (juriste). **Membres** : Jean PITALLIER (Président d'honneur de la FFC), Gérard WURTZ (juriste), Jean-Marie GILARDEAU (juriste) et Jean-Pierre PACLET (Médecin). **Suppléants** : Jean-François LACHAUME (juriste), Christophe BAUDOT (Docteur en médecine), Alexia MOUSQUES (juriste) et Daniel BAAL (Président d'honneur de la FFC).

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

1.4. Commission fédérale d'appel « discipline générale » : **Président** : Jean-Philippe LACHAUME (juriste). **Membres** : Carlos DA CRUZ (LNC), Jean-Marie GILARDEAU (juriste), Jacky TARENNE (membre élu du Conseil fédéral de la FFC), André BOLOGNA (ancien élu de la FFC). **Suppléants** : Florent DOUSSET (LNC), Patrice ROY (élu du Conseil fédéral de la FFC) et Anne-Sophie PESCHEUX (juriste). Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

XI. NOMINATIONS DES REPRESENTANTS DE LA FFC AUPRES DE LA LNC

Didier MARCHAND présente les propositions de nominations :

Assemblée générale de la LNC :

Propositions du Bureau exécutif de la FFC : Gilles DA COSTA (Trésorier Général de la FFC) et Ludovic SYLVESTRE (Vice-Président de la FFC). Ces propositions sont adoptées à l'unanimité. Le Président de la FFC est membre de droit de cette instance.

Roger LEGEAY est proposée comme personnalité qualifiée pour siéger à l'assemblée générale de la LNC. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Conseil d'administration de la LNC :

Propositions du Bureau exécutif de la FFC : Gilles DA COSTA (Trésorier Général de la FFC) et Ludovic SYLVESTRE (Vice-Président de la FFC). Ces propositions sont adoptées à l'unanimité. Le Président de la FFC est membre de droit de cette instance. Christian KALB est la personne proposée pour siéger au Conseil d'administration de la LNC. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Bureau exécutif de la LNC :

Proposition du Bureau exécutif de la FFC : Ludovic SYLVESTRE (Vice-Président de la FFC). Ces propositions sont adoptées à l'unanimité. Le Président de la FFC est membre de droit de cette instance.

Commissions de la LNC :

Commission restreinte : Christian KALB.

Commission de surveillance des opérations électorales : Joël MENARD (commissaire UCI).

DNCG des groupes sportifs professionnels et des organisations professionnelles : Joël MENARD.

Commission « caisse de secours » : Gilles DA COSTA.

Commission sécurité des courses cyclistes : Marc TILLY.

Commission des centres de formation : Marie-Françoise POTEREAU.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

XII. COMMISSIONS INSTITUEES PAR LE BUREAU EXECUTIF

Didier MARCHAND cède la parole au Président de la FFC. Michel CALLOT explique la volonté du Bureau exécutif de former à la tête de toutes les commissions qui gèrent une discipline de haut niveau, un binôme constitué d'un(e) Président(e) siégeant au sein du Bureau exécutif et d'un(e) Vice-Président(e) siégeant au sein du Conseil fédéral, dans le but de renforcer la complémentarité de la gouvernance entre les deux instances. Il explique aussi son souhait de confier la présidence de la commission des finances à un membre du Conseil fédéral. Puis Il présente ensuite les propositions suivantes.

Commission de la route : Président : Ludovic SYLVESTRE. **Vice-Président** : Marc TILLY.

Commission de la piste : Président : Yannick POUHEY. **Vice-Président** : Philippe LIMOUSIN.

Commission du VTT : Président : Eric JACOTE. **Vice-Président** : Alain GHILONI.

Commission du BMX et free style : Président : Sylvain DUPLOYER. **Vice-Président** : Joël MARTINEZ.

Commission du cyclo-cross : Président : Sylvain DUPLOYER. **Vice-Président** : Jean-Claude LECLERC.

Commission de la route dames : Présidente : Claire FLORET. Cette commission sera rattachée auprès de Marie-Françoise POTEREAU, Vice-Présidente de la FFC en charge du plan de féminisation.

Commission du cyclisme pour tous et des masters : Président : Jean-Michel RICHEFORT.

Commission des finances : Président : Jean-Philippe POVEDA. **Vice-Président** : Gilles DA COSTA.

Commission de la jeunesse : Présidente : Cathy MONCASSIN.

Commission du polo-vélo : Président : Alex LESCA.

Commission de la sécurité : Président : Nicolas ROUGEON. **Vice-Président** : Marc TILLY.

Conseil d'outre-mer : Président : Michel CALLOT. **Elu référent** : Ludovic SYLVESTRE.

Commission du cyclisme en salle : Président : à désigner lors de la séance du Bureau exécutif programmée le 20 avril 2016.

Le Président de la FFC explique que le Bureau exécutif a décidé des attributions suivantes : Yannick POUHEY pour le poste de Secrétaire Général de la FFC en charge de la piste, Gilles DA COSTA pour les fonctions de Trésorier Général de la FFC en charge des relations internationales et du plan de développement territorial.

Michel CALLOT présente ensuite les six autres membres investis dans les fonctions de Vice-Président(e)s avec les spécificités suivantes :

Cathy MONCASSIN : Vice-Présidente de la FFC en charge des activités « jeunes » et des relations avec le monde scolaire.

Marie-Françoise POTEREAU : Vice-Présidente de la FFC en charge du plan de féminisation et des athlètes de haut niveau.

Eric JACOTE : Vice-Président de la FFC en charge du VTT.

Sylvain DUPLOYER : Vice-Président de la FFC en charge du BMX, du cyclisme urbain et du cyclo-cross.

Ludovic SYLVESTRE : Vice-Président de la FFC en charge de la route, du corps arbitral, de la coordination de la mise à jour de la réglementation, de la communication, du marketing et des relations avec les comités d'outre-mer.

Jean-Michel RICHEFORT : Vice-Président de la FFC en charge du cyclisme pour tous et du développement.

XIII. NOMINATION DU MEDECIN CHARGE D'INSTRUCTION ANTIDOPAGE

Didier MARCHAND demande à Michel CALLOT de communiquer des informations sur la fonction. Le Président de la FFC expose les missions et attributions du médecin chargé d'instruction antidopage. Il explique ensuite qu'il propose la reconduction du Docteur Francis GENSON, par ailleurs médecin du comité régional d'Aquitaine, à ce poste pour les quatre années à venir. Après quoi, le Président du Conseil fédéral fait procéder à un vote à mains levées.

A l'unanimité, le Conseil fédéral reconduit le Docteur Francis GENSON, dans ses fonctions de Médecin chargé d'instruction antidopage.

XIV. VIE FEDERALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES

Didier MARCHAND donne la parole au Président de la FFC.

1. Congrès de l'Union Européenne de Cyclisme

Michel CALLOT félicite David LAPPARTIENT pour sa brillante réélection au poste de Président de l'Union Européenne de Cyclisme, lors du Congrès de cette instance continentale tenu le dimanche 5 mars 2017 à Bruxelles. Il précise que Patrice ROY et lui-même ont participé à ce Congrès, comme les représentants de toutes les fédérations européennes.

2. Statistiques des licences

Michel CALLOT commente l'état comparatif des situations arrêtées aux 15 mars 2017 et 2016. Il souligne une diminution de 1.435 licences (-1,35%) pour un total de 104.786. Il considère que ces chiffres constituent une alerte négative. Il invite les Présidents de comités régionaux à être très mobilisés sur le sujet en engageant notamment des actions de relance par les clubs auprès des anciens adhérents n'ayant pas renouvelé leur licence.

3. Deux nouvelles fusions de comités régionaux réalisées

Le Président de la FFC annonce deux nouvelles fusions de comités régionaux réussies le 4 mars 2017. Gilles ZOPPI a été élu Président du comité régional de Bourgogne-Franche-Comté. Il associe à ses félicitations Gilles DA COSTA pour la réussite de la conduite des opérations de fusion. Christelle REILLE a été élue Présidente du comité régional Auvergne-Rhône-Alpes. Le Bureau exécutif et son Président adressent leurs félicitations aux nouveaux Présidents. Michel CALLOT considère que les résultats de ces élections sont un gage de réussite pour la conduite des futures actions à l'échelle des nouveaux territoires.

4. Fusions de comités régionaux en cours

Le Président de la FFC évoque les trois fusions de comités régionaux qui doivent être réalisées au cours de l'année 2017 et donner naissance aux comités régionaux de Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

5. Prise de fonctions du Président et rencontre avec le personnel du siège fédéral

Michel CALLOT remercie le personnel fédéral et principalement les Directeurs des services du siège fédéral pour l'aide précieuse apportée à lui-même et à ses collaborateurs lors de sa prise de fonctions. Il évoque certains entretiens et notamment ceux avec le Directeur

général. Au sujet des relations à établir entre membres élus, salariés de la FFC et cadres techniques mis à disposition, le Président annonce qu'il veillera à fluidifier au maximum celles-ci.

6. Recrutement du sélectionneur de l'équipe de France route professionnelle

Michel CALLOT fait part de la réception de onze candidatures de bonne qualité. Il explique qu'il a souhaité que le Président de la LNC puisse effectuer, en concertation avec lui-même, une présélection de quatre candidats, qui seront reçus par les deux Présidents et le Directeur technique national, dans le but de procéder à un choix définitif.

7. Soirée « Elles à vélo »

Le Président de la FFC invite le Directeur technique national à rendre compte de l'événement organisé le mercredi 8 mars 2017 dans le cadre de la journée internationale des droits de la femme. Vincent JACQUET rappelle le succès obtenu par la première édition de la manifestation organisée au Vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines en mars 2016. Suite à cette réussite, il avait été décidé d'étendre l'opération aux vélodromes de Grenoble, Bordeaux et Roubaix. Il dresse le constat d'une nouvelle réussite et d'un degré de satisfaction élevée des participantes, qui souhaitent majoritairement poursuivre l'activité piste.

8. Commission des athlètes de haut niveau du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français)

Michel CALLOT invite le Directeur technique national à rendre compte du résultat des récentes élections pour désigner les représentants des athlètes cyclistes de haut niveau appelés à siéger au sein du Conseil d'administration du CNOSF. Vincent JACQUET annonce que trois candidatures avaient reçu l'aval de la FFC, celles émises par Jean-Christophe PERRAUD, Laetitia LECORGUILLE, Jérôme NEUVILLE. Laetitia LECORGUILLE a été élue titulaire. En cas d'indisponibilité, son remplaçant sera Jérôme NEUVILLE.

9. Appel à projets « Héritage olympique génération 2024 »

Le Président de la FFC invite le Directeur technique national à communiquer des informations sur cet appel à projets. Vincent JACQUET annonce que trois thèmes présentent un intérêt particulier : plan de détection des jeunes talents, les équipements sportifs de proximité, l'innovation. Il précise qu'un appel à candidatures est en cours et que la date de retour des dossiers est fixée à fin avril 2017.

10. Convention pluriannuelle d'objectifs entre la FFC et son ministère de tutelle

Michel CALLOT demande au Directeur technique national d'apporter des informations sur la phase de consultations des fédérations sportives pour la période 2017-2024. Vincent JACQUET explique que la priorité consistera à travailler sur le plan de performance fédéral, ensuite sur la stratégie de formation de la fédération pour les deux prochaines olympiades. Il déclare que la phase de remplissage des actions sera effectuée sur le portail dédié aux fédérations entre juillet et septembre 2017. La phase d'étude sera réalisée par la Direction des sports du ministère en octobre et novembre 2017. La phase au cours de laquelle les Présidents de fédérations seront reçus s'étendra entre décembre 2017 et février 2018.

11. Sélection nationale pour les championnats du monde sur piste

Le Directeur technique national délivre aux membres du Conseil fédéral la composition de la sélection nationale qui représentera la France aux championnats du monde de cyclisme sur piste, programmés du 12 au 16 avril 2017 à Hong Kong (Chine). Il précise qu'un communiqué de presse sera diffusé à l'issue de la séance.

Le groupe « endurance » sera composé de 5 femmes et 6 hommes. En poursuites par équipes dames, seront alignées : Laurie BERTHON, Marion BORRAS, Elise DELZENNE, Coralie DEMAY, remplaçante : Roxane FOURNIER. Scratch dames : Roxane FOURNIER. Poursuite individuelle dames : Elise DELZENNE, Marion BORRAS. Madison dames : Laurie

BERTHON et Coralie DEMAY. Omnium dames : Roxane FOURNIER. Course aux points dames : Elise DELZENNE.

En poursuites par équipes hommes, seront alignés : Corentin ERMENAULT, Thomas DENIS, Florian MAITRE, Benjamin THOMAS, remplaçant : Sylvain CHAVANEL. Scratch hommes : Morgan KNEISKY. Poursuite individuelle hommes : Corentin ERMENAULT, Thomas DENIS, Sylvain CHAVANEL. Madison hommes : Benjamin THOMAS et Morgan KNEISKY. Omnium hommes : Benjamin THOMAS. Course aux points hommes : Morgan KNEISKY.

Pour les épreuves de sprint. vitesse individuelle hommes : François PERVIS, Sébastien VIGIER, remplaçant : Quentin LAFARGUE. Vitesse individuelle dames : Mathilde GROS. Keirin hommes : François PERVIS, Quentin LAFARGUE, remplaçant : Sébastien VIGIER. Vitesse par équipes hommes : Quentin LAFARGUE, Sébastien VIGIER, Benjamin EDELIN. Kilomètre hommes : Quentin LAFARGUE, Benjamin EDELIN, François PERVIS.

12. Port du casque obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans

Michel CALLOT annonce que depuis le 22 mars 2017, le port du casque est devenu obligatoire en France pour les enfants de moins de douze ans se déplaçant à bicyclette sur la voie publique. Il demande au Directeur juridique d'apporter des informations complémentaires. Christophe LAVERGNE indique qu'une note informative figure sur le site internet de la FFC depuis le 22 mars 2017.

13. Dossier relatif au contentieux entre la FFC et le SNUPIS (Syndicat national UNSA des personnels isolés du sport)

Le Président de la FFC demande au Directeur juridique d'apporter des informations sur ce dossier. Christophe LAVERGNE informe les membres que le jugement rendu dernièrement par le Tribunal d'instance de Saint-Germain-en-Laye a été défavorable à la FFC et que celui-ci a définitivement annulé le résultat des élections des délégués du personnel organisées en 2015. Ce jugement invite la FFC à reprendre les discussions pour parvenir à un accord préélectoral avec les syndicats et l'astreint à communiquer à ceux-ci la liste des personnels mis à disposition par l'Etat, la liste des personnels vacataires. Un pourvoi en cassation a été introduit par la FFC mais celui-ci n'est pas suspensif. Il fait également part des démarches entreprises par Arnaud COURTIER et Claire GUILLEMAIN pour obtenir des précisions indispensables auprès du ministère de tutelle de la FFC et des actions à mettre en œuvre. Le Directeur annonce qu'une réunion sera organisée le mercredi 12 avril 2017, dans le cadre de la négociation du protocole électoral, dont l'objectif principal sera le calcul des effectifs à prendre en compte. Christophe LAVERGNE termine son intervention par une explication sur les enjeux pour la FFC et les fédérations sportives en général.

14. Rencontre entre le Président de la FFC et les dirigeants de la société « Look »

Michel CALLOT annonce que le 13 mars 2017, il a partagé sa soirée en compagnie de Federico MUSI, nouveau PDG de la société « Look », Raphaël JEUNE, Yannick POUHEY, Arnaud COURTIER et Vincent JACQUET. Il évoque la volonté des deux parties de parvenir à la rédaction d'un contrat de partenariat, puis l'ouverture de réflexions stratégiques tendant à la réalisation d'un partenariat global « Look-Corima ».

15. Rencontre entre le Président de la FFC et l'ensemble du personnel de la FFC

Le Président de la FFC affirme qu'il était important pour lui de pouvoir instituer un temps de partage avec le personnel du siège fédéral. Il se réjouit qu'un certain nombre de membres du Bureau exécutif aient pu assister à cette rencontre organisée le jeudi 16 mars 2017.

16. Rencontre entre le Président de la FFC et les dirigeants de l'UNCP (Union nationale des cyclistes professionnels)

Michel CALLOT rend compte de la réunion tenue le 20 mars 2017 au siège fédéral, au cours de laquelle il a pu entendre les préoccupations propres aux cyclistes professionnelles, exposées par Pascal CHANTEUR, Jean-Claude CUCHERAT et Xavier JAN. Il précise que le

même jour, le Conseil du cyclisme professionnel (organe de l'Union Cycliste Internationale) a retenu la proposition mise en avant au niveau international par le CPA (Cyclistes professionnels associés) en matière de gestion des prix des coureurs cyclistes professionnels, conjointement défendue par la FFC et l'UNCP.

17. Rencontre entre le Président de FFC et le Président du comité régional de Nouvelle Calédonie

Le Président de la FFC rend compte de la réunion tenue le mercredi 22 mars 2017 au siège fédéral, au cours de laquelle il a reçu Gérard SALAUN et Félicia BALLANGER, en présence de Vincent JACQUET et Guillaume SCHWAB. Il évoque les sujets abordés à cette occasion : démolition de l'actuel vélodrome de Nouméa et construction d'un nouveau, préoccupations techniques et sportives en relation avec la Direction technique nationale.

18. Rencontre entre le Président de FFC, certains athlètes et les entraîneurs « sprint »

Michel CALLOT communique des informations relatives à la réunion organisée le jeudi 23 mars 2017 au siège fédéral, à laquelle ont également participé Yannick POUHEY, Vincent JACQUET, Eric JACOTE et dont le but était de recueillir des informations auprès des acteurs du sprint français ayant participé aux Jeux Olympiques de Rio, notamment en prévision de la préparation d'une autre réunion, programmée le jeudi 30 mars au siège fédéral, avec de grands témoins de la piste et du sprint français.

19. Situation du comité régional de Corse

Le Président de la FFC fait état de la conférence téléphonique organisée le jeudi 23 mars 2017 avec les représentants du cyclisme corse. Il explique que les Présidents des clubs insulaires souhaitent reconstituer un comité régional pour le début de l'année 2018. Dans cet objectif, l'aide de la FFC est sollicitée pour les aider à préparer un dossier suffisamment solide, destiné à être présenté aux élus de la Collectivité territoriale de Corse.

20. Rencontre entre le Président de FFC et la société « Global Sport »

Michel CALLOT rend compte de la réunion tenue le lundi 20 mars 2017 au siège fédéral, au cours de laquelle il a reçu M. Cédric MESSINA, Directeur général de la société « Global Sport », dans le cadre de la réalisation de l'application « My coach vélo ». Le Président fait état de la nécessité d'organiser une réunion plus transversale de manière à bien associer toutes les compétences des services fédéraux concernés. Celle-ci se tiendra le mercredi 28 mars 2017 et aura pour objectif principal de définir la stratégie globale à mettre en œuvre pour optimiser ce projet.

21. Prix du cyclisme solidaire

Le Président de la FFC invite Ludovic SYLVESTRE à rendre compte de la cérémonie organisée le 15 mars 2017 au siège fédéral pour la remise des récompenses aux lauréats du prix du cyclisme solidaire. Le Vice-Président de la FFC explique que ce prix du cyclisme solidaire a été créé en 2015 dans le cadre du partenariat établi sur trois ans (2015 à 2017) entre la FFC et la Fondation d'entreprise de « La Française des Jeux ». Au titre de l'année 2016, trois clubs parmi les 30 candidats ont été récompensés.

Premier prix : « Sport pour tous – Insertion » décerné à l'Union Cycliste Vallage (Haute-Marne) pour son projet « Faire découvrir le VTT à des jeunes issus de milieux défavorisés » (dotation : 4.000 €).

Deuxième prix : « Réinsertion » décerné au Stade Montois Cyclisme (Landes) pour son projet « Réinsertion d'un groupe de détenus par le vélo – Préparation d'un cyclo-sportive » (dotation : 3.000 €).

Troisième prix : « Sport pour tous - Insertion » décerné à Union Vélocipédique Angérienne (Charente-Maritime) pour son projet « Organisation d'ateliers sur les temps périscolaires pour les enfants » (dotation : 2.000 €).

Neuf autres structures se sont partagé la somme globale de 7.500 €.

Un appel à candidature est lancé pour l'année 2017.

22. Plan de développement territorial

Michel CALLOT donne la parole à Gilles DA COSTA. Le Trésorier Général de la FFC met en avant la nécessité de donner des précisions sur un des volets du projet fédéral « Roulons tous ensemble », proposé par Michel CALLOT pour les quatre années à venir. Il évoque les neuf axes de travail contenus dans ce document et rappelle que le premier s'intitule : « Moderniser la gouvernance et intégrer le développement territorial ». Après avoir rappelé les dimensions politique et stratégique de ce projet, il insiste notamment sur les éléments suivants :

- Ancrer la politique de développement auprès des différentes structures en définissant une politique territoriale qui intègre un volet obligatoire, relai attendu de la politique fédérale sur tout le territoire (actions à mettre en œuvre) et un volet qui définisse les marges de manœuvres laissées à chaque territoire.
- Etablir un système de conventions d'objectifs entre le siège fédéral et chaque bloc territorial (comité régional + comités départementaux) avec une déclinaison par des conventions entre comités régionaux et comités départementaux.
- Animer ces conventions par des rencontres régulières en région (une rencontre par an), entre les dirigeants régionaux et départementaux, les représentants de l'exécutif fédéral et la Direction technique nationale.

Il insiste ensuite sur une bonne traduction dans les régions de la politique fédérale s'appuyant sur une bonne écoute des compétences et volontés exprimées par les dirigeants des territoires. Il met également en avant quelques préalables : élaborations de projets régionaux, nécessité d'un dialogue clair et fourni entre le siège fédéral et les comités territoriaux.

Après quoi, le Trésorier Général explique, qu'après la réunion du Bureau exécutif programmée le 20 avril 2017, un courrier sera adressé aux Présidents de comités régionaux et départementaux pour engager la démarche. Il évoque ensuite la nécessité de tester le processus au niveau d'un « territoire test », qui serait volontaire.

Les interventions de Vincent DEDIEU, Joseph BURDIN et Joël MARTINEZ mettent en lumière le besoin d'un support méthodologique à diffuser rapidement pour la réalisation de ces futures conventions. Après quoi, Gilles DA COSTA rappelle que cette demande ne pourra être satisfaite avant la réunion du Bureau exécutif, prévue le 20 avril 2017.

23. Calendrier des réunions fédérales

Didier MARCHAND présente le calendrier des réunions fédérales 2017-2018. Il invite les membres à se rendre disponibles pour les prochaines réunions. (Voir le document en annexe 1).

XV. INFORMATIONS SUR LE MEDECIN FEDERAL NATIONAL ET LE DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

Didier MARCHAND donne la parole à Michel CALLOT.

1. Médecin fédéral national

Le Président de la FFC fait part de la continuité de la mission du Docteur Armand MEGRET, prévue par les termes du contrat liant les deux parties. Il explique les objectifs prioritaires qui lui seront assignés : définir le nouveau règlement médical fédéral de manière à ce qu'il puisse être adopté par le Conseil fédéral lors de sa séance programmée les vendredi 16 et samedi 17 juin 2017, conforter ce qui a déjà été entrepris en matière de « Sport Santé », initier des propositions sur l'accompagnement de la performance.

2. Directeur technique national

Michel CALLOT annonce qu'il a pris la décision de ne pas renouveler la collaboration avec Vincent JACQUET. Il souligne les grandes qualités professionnelles de celui-ci, ses

capacités et ses compétences indéniables. Il explique ensuite qu'ils ne sont pas parvenus à trouver un accord conjoint sur la vision de la mise en place du projet sportif de la FFC pour l'olympiade à venir. Il précise que Vincent JACQUET assurera la continuité de sa mission jusqu'à son remplacement.

Ludovic SYLVESTRE demande la parole pour lire la déclaration suivante : *« Je souhaite renouveler ma déclaration faite devant les membres du Bureau exécutif. Je regrette cette situation. En qualité de membre du Bureau exécutif de l'équipe sortante, je tiens à saluer le travail et l'action de Vincent JACQUET, qui est à la tête de la Direction technique nationale depuis trois ans et sept mois. Il a œuvré avec professionnalisme et rigueur malgré de nombreuses difficultés : financières, comportement des athlètes, problèmes au sein de la Direction technique nationale. Vincent JACQUET possède des qualités humaines connues et reconnues. En mon nom personnel, je veux lui souhaiter bon vent pour la suite de sa carrière professionnelle. »*

Après les interventions de Catherine GASTOU, Marc TILLY et Didier MARCHAND, Michel CALLOT répond avec précision à une question de Joël MARTINEZ, relative à la future organisation générale de la Direction technique nationale.

Par rapport à une interrogation formulée par Nicolas ROUGEON, Michel CALLOT affirme que le choix du futur Directeur technique national ne sera pas une décision collégiale mais la décision du Président de la FFC, dans le cadre des prérogatives qui lui reviennent.

XVI. QUESTIONS DIVERSES

1. Trophée de France des jeunes cyclistes 2017

Jean-Philippe POVEDA explique que le comité régional du Languedoc-Roussillon doit accueillir le Trophée de France des jeunes cyclistes et que l'élu en charge de ce dossier a laissé les dirigeants du club organisateur sans communication pendant quelques semaines au sujet de cette manifestation, au prétexte qu'il ne sollicitait pas un nouveau mandat au sein de l'équipe dirigeante du comité régional. Pour éviter ce genre de situation à l'avenir, il propose la réalisation d'une charte engageant la responsabilité des dirigeants élus. Après une intervention de Marie-Antoinette CANU, Didier MARCHAND donne la parole à Michel CALLOT. Le Président de la FFC se déclare assez favorable à l'idée de création d'une charte éthique. Il affirme : *« Cela pourrait constituer un axe de progrès pour la gouvernance de la FFC. »*

2. Port du maillot des équipes féminines de divisions nationales

Jean-Philippe POVEDA évoque les demandes formulées par plusieurs responsables de structures de division nationale féminine, concernant la possibilité pour leurs représentantes de participer aux championnats de France sous les couleurs de ces structures. Didier MARCHAND donne la parole à Michel CALLOT. Le Président de la FFC affirme qu'il a été sollicité à plusieurs reprises sur ce sujet, en sa qualité de candidat à la présidence de la FFC. Il déclare que ce sujet sera abordé prioritairement pas la commission « dames route » et par la Vice-Présidente en charge du plan de féminisation. Puis il affirme : *« Je m'engage à ce qu'on apporte une réponse le plus rapidement possible. »*

Pour sa part, Didier MARCHAND estime que ce sujet méritera débat.

3. Avenir du Vélo à assistance électrique

Jean-Philippe POVEDA considère que la FFC va devoir se positionner plus clairement sur l'avenir du vélo à assistance électrique. Après avoir évoqué les démarches précédemment entreprises par Eric JACOTE au sujet de ce dossier, Didier MARCHAND donne la parole à Michel CALLOT. Le Président de la FFC affirme : *« Le VAE fait partie des pratiques que nous avons besoin d'assimiler au sein de notre fédération, au même titre que d'autres formes de pratiques. Sur ce sujet particulier, il sera nécessaire de mobiliser un groupe d'experts pour faire évoluer ce dossier en évitant de commettre des erreurs. »*

Le Président du Conseil fédéral souligne également l'importance de ce dossier, notamment en matière de sport et santé. Pour sa part, Gérard NICOLET attire l'attention des membres sur le fait que depuis le 1^{er} mars 2017, les médecins français peuvent prescrire le sport comme remède thérapeutique. De ce fait, se crée un besoin de répondre aux attentes de ces médecins. Il propose donc d'intégrer la pratique du vélo à assistance électrique dans le volet « sport santé ».

4. Nouvelle discipline : course sur sable

Philippe LIMOUSIN attire l'attention des membres sur le développement des « beach races » (courses sur sable) dans le comité régional des Hauts de France. Il précise que six épreuves sont organisées au niveau régional, qu'un challenge régional et un championnat régional ont été institués en 2016. Il fait aussi part d'un fort intérêt manifesté par certaines collectivités à l'égard de cette discipline et annonce qu'il existe un championnat d'Europe de la discipline, déjà attribué par l'Union Européenne de Cyclisme aux Pays-Bas pour une durée de 3 ans. De ce fait, il propose que la FFC institue un championnat de France de la spécialité. Michel CALLOT souligne l'intérêt des points évoqués. Il propose que l'étude de ce dossier soit prise en charge par la commission du VTT.

5. Développement des épreuves de fixies

Joseph BURDIN évoque le développement de la pratique du vélo urbain et s'interroge sur la responsabilité des clubs et de la FFC compte tenu du niveau de dangerosité des compétitions déjà organisées. Didier MARCHAND demande au Directeur juridique d'apporter des éléments de réponse. Christophe LAVERGNE rappelle la démarche entreprise par le Directeur technique nationale pour obtenir la reconnaissance de cette pratique au sein des prérogatives de la FFC dans le cadre du renouvellement de la procédure de délégation de service public. Il précise que cette demande n'a pas été satisfaite mais que le ministère de tutelle reconnaît l'existence de cette pratique et que différentes fédérations sportives peuvent se prévaloir de l'organisation de telles épreuves. Puis il affirme que dans l'hypothèse où cette discipline demeure pratiquée dans un cadre non exclu par la FFC, la responsabilité des clubs est couverte par le contrat collectif d'assurance souscrit par la FFC.

Après les interventions de Jean-Michel RICHEFORT et Sylvain DUPLOYER, Denis REPERANT demande la parole pour faire part de ses connaissances en la matière. Il indique que son club possède quelques licenciés fortement impliqués dans cette discipline, qui évolue très rapidement. Il évoque « un autre vélo que celui connu aujourd'hui » et insiste sur la nécessité de s'intéresser fortement à un nouveau mode de vie partagé par un nombre croissant de jeunes et donc de licenciés potentiels.

Pour sa part, Gilles DA COSTA met l'accent sur la dangerosité de certaines formes de pratique et la nécessité d'intégration d'un minimum de codification pour envisager la voie de leur reconnaissance fédérale. Il insiste aussi sur la nécessité d'une veille active sur l'ensemble de ces sujets, dans le but de proposer des potentialités de développement réalistes.

6. Proposition de création d'un groupe de travail sur les nouvelles disciplines

Nicolas ROUGEON et Stéphane GARCIA proposent la création d'un groupe de travail sur le sujet du développement et du positionnement de la FFC par rapport à ces nouvelles disciplines. Didier MARCHAND donne la parole à Michel CALLOT. Le Président de la FFC se déclare très heureux de constater l'ampleur pris par le débat sur le thème des nouvelles pratiques. Et il déclare : « *Il est évident que nous devons entrer sur ce sujet de plein pied et de manière concrète. Nous avons eu souvent tendance à dire que la FFC devait s'y intéresser mais sans jamais trop savoir comment. Il faut des volontaires pour s'occuper de ce dossier. Il est nécessaire de réfléchir à comment structurer la réflexion globale. Nous reviendrons vers vous pour constituer des groupes et traduire très concrètement la volonté de saisir de nouvelles opportunités de développement.* »

7. Intervention de Catherine GASTOU

Catherine GASTOU demande la parole pour exprimer un constat : « *Pour cette première réunion du Conseil fédéral, nous sommes dans une séance assez consensuelle. Les nouveaux membres découvrent, les anciens observent. Au cours de la dernière assemblée générale, le Président et le Bureau exécutif ont enregistré des scores très impressionnants. Je veux néanmoins vous mettre en garde car les décisions que vous avez prises aujourd'hui, les choix qui ont été effectués ne sont pas neutres. Je fais confiance au Président du Conseil fédéral et à sa pugnacité pour être aussi exigeant envers vous que vous l'avez été envers le précédent Bureau exécutif. Nous ne devons pas nous convertir en chambre d'enregistrement. J'attends de vous de la communication, un esprit d'ouverture. Il est nécessaire qu'il y ait la plus grande implication possible. Nous devons nous sentir utiles et travailler ensemble pour le plus grand intérêt de notre sport.* »

8. Championnats de France sur piste 2017

Didier MARCHAND donne la parole à Michel CALLOT. Le Président de la FFC annonce la décision prise la veille par le Bureau exécutif et confirme l'organisation des championnats de France sur piste « élites » et avenir pour une réalisation à Hyères (Côte d'Azur) du samedi 12 au samedi 19 août 2017, sous réserve de la réception du contrat signé par le Président du Vélo Sport Hyérois.

9. Représentations fédérales sur les épreuves officielles

Didier MARCHAND donne la parole au Secrétaire Général de la FFC. Yannick POUHEY annonce aux membres qu'ils vont être prochainement destinataire d'un document intitulé « représentations fédérales dans les épreuves officielles ». Il les invite à répondre en faisant part de leurs souhaits et disponibilités.

10. Note relative aux attestations d'appartenance

Le Secrétaire Général de la FFC annonce l'envoi prochain d'une note relative aux attestations d'appartenance aux Présidents de comités régionaux. Il invite le Directeur juridique à apporter des précisions à ce sujet. Christophe LAVERGNE explique que ces dispositions concernent principalement les comités régionaux ultramarins.

11. Propositions relatives à l'activité VTT

Didier MARCHAND donne la parole à Michel CALLOT. Le Président de la FFC attire l'attention des membres sur la nécessité de faire valider les décisions prises par le Bureau exécutif lors de sa séance tenue le 24 mars 2017.

11.1. Règlement des championnats de France VTT cross-country 2017 : modification des quotas pour les comités régionaux d'accueil

La commission du VTT a proposé de doubler les quotas attribués aux comités régionaux d'accueil lors des championnats de France de VTT cross-country. Ceux-ci passeraient de 3 à 6 coureurs pour les catégories suivantes : « élites hommes », « espoirs hommes », « juniors hommes », « cadets », « cadettes », « juniors dames », « scratch dames » (« élites » et « espoirs »).

Cette proposition de modification a été adoptée à l'unanimité par le Bureau exécutif. Didier MARCHAND soumet cette proposition de modification pour adoption. A l'unanimité de ses membres, le Conseil fédéral entérine la décision du Bureau exécutif.

11.2. Règlement des championnats de France VTT cross-country 2017 : modification de la composition des équipes régionales pour le cross-country relais

Suite à la modification des règlements UCI pour 2017 et à l'augmentation du nombre de coureurs dans une équipe en cross-country relais, qui passe de 4 à 5 avec une « junior dame » ou une « espoir dame » supplémentaire, la commission a proposé la mise en conformité des règlements FFC pour les championnats de France. Elle a suggéré d'ajouter une féminine à la composition actuelle. Une équipe serait donc composée de la manière suivante : 1 homme de 23 ans et plus, 1 dame de 23 ans et plus ou espoir dame ou junior dame, 1 homme espoir, 1 homme junior, 1 espoir dame ou junior dame.

Cette proposition de modification a été adoptée à l'unanimité par le Bureau exécutif. Didier MARCHAND soumet cette proposition de modification pour adoption. A l'unanimité de ses membres, le Conseil fédéral entérine la décision du Bureau exécutif.

XVII. CLOTURE

Le Président de la FFC souhaite répondre à l'intervention de Catherine GASTOU et affirme : « *Evidemment cette première réunion du Conseil fédéral avait un caractère un peu particulier. Elle a été remplie de formalisme et notamment pour l'approbation de la composition des nombreuses commissions. Il n'y a donc pas eu beaucoup de débats. J'espère que les prochaines séances seront un peu plus vivantes et je ne serai jamais fâché que le Conseil fédéral puisse continuer à exercer son rôle du mieux possible et dans l'intérêt général. Le Président du Conseil fédéral a déjà marqué sa volonté de construire à l'intérieur de celui-ci des systèmes et des moyens de faire travailler les un(e)s et les autres. Je rappelle aussi les choix effectués par le Bureau exécutif pour donner au Conseil fédéral un certain nombre de signaux, dont le moins anodin concerne la décision de confier la présidence de la commission des finances à un de ses membres, en la personne de Jean-Philippe POVEDA. Je souhaite vivement que la collaboration entre les deux organes soit dynamique et constructive pour le bien de la Fédération Française de Cyclisme.* »

Didier MARCHAND remercie les membres, fait état de ses difficultés avec le formalisme. Il assure sa volonté de faire en sorte que le Conseil fédéral joue pleinement son rôle face au Bureau exécutif mais sans entrer en situation conflictuelle. Il affirme : « *Nous sommes tous des passionnés de cyclisme. Nous nous devons de travailler en parfaite harmonie et bonne intelligence.* »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 53'. Prochaine réunion du Conseil fédéral : vendredi 16 et samedi 17 juin 2017 à Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le Président du Conseil fédéral

La Secrétaire de séance

Didier MARCHAND

Marie-Antoinette CANU

Plan des annexes

Annexe 1 : calendrier des réunions fédérales 2017-2018 (page 17).

Annexe 1 : calendrier des réunions fédérales 2017-2018

jeudi 2 février 2017	Bureau exécutif
vendredi 3 et samedi 4 février 2017	Conseil fédéral
Samedi 11 mars 2017	Assemblée générale électorale Paris (CNOSF)
Vendredi 24 mars	Bureau exécutif
Samedi 25 mars 2017	Conseil fédéral
Jeudi 20 avril 2017	Bureau exécutif
Vendredi 12 mai 2017	Bureau exécutif
Jeudi 15 juin 2017	Bureau exécutif
Vendredi 16 et samedi 17 juin 2017	Conseil fédéral
Jeudi 20 juillet 2017	Bureau exécutif
Jeudi 7 septembre 2017	Bureau exécutif
Jeudi 5 octobre 2017	Bureau exécutif
Vendredi 27 et samedi 28 octobre 2017	Conseil fédéral
Vendredi 17 et samedi 18 novembre 2017	CNPR
Jeudi 23 novembre 2017	Bureau exécutif
Jeudi 4 janvier 2018	Bureau exécutif
Vendredi 26 et samedi 27 janvier 2018	Conseil fédéral
Jeudi 15 février 2018	Bureau exécutif
Du 23 au 25 février 2018	Congrès fédéral à Nantes